



IDE CHU non titularisée en arrêt travail et maladie professionnel

Par **moukinou**, le **24/07/2013** à **08:58**

Bonjour,rnrnJe suis infirmière en poste au CHU depuis juillet 2010, stagiaire depuis le 01/12/2010, non titularisée du fait d'un arrêt de travail depuis septembre 2012 pour interventions chirurgicales des épaules; je suis reconnue maladie professionnelle pour les 2 épaules depuis mars 2011.rnJe souhaiterais savoir quels sont les risques du fait que je ne suis pas titularisée, est ce que je risque d'être licenciée? Pour l'instant aucun poste n'est disponible dans le cadre d'un reclassement. Les médecins du travail m'ont conseillé d'envisager une reconversion professionnelle. Je suis en cours de bilan de compétences afin d'étudier un projet professionnel.rnMerci de votre réponse.

Par **petunia**, le **14/08/2013** à **10:10**

BONJOUR, j ai fais ma reconnaissance de maladie professionnelle epicondylite coude gauche et droit avec echographie rnj ai reçu une feuille de dispense du paiement de tiersrnet questionnaire à remplir reconstitution de carrière MP57 DESCRIPTION DES MOUVEMENTS REALISESrnrnje voudrais avoir de l aide pour remplir ce formulaire rnsvp